



DEMANDE DE PERMIS DE FEU D'ARTIFICE

CE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE FEUX D'ARTIFICE NE CONCERNE QUE LES FEUX D'ARTIFICE EN VENTE LIBRE. POUR LES FEUX D'ARTIFICE EN VENTE CONTRÔLÉE, CONTACTEZ LE SERVICE DES INCENDIES.

DEMANDEUR

Nom du demandeur : _____

Téléphone du demandeur : _____

Courriel du demandeur : _____

EMPLACEMENT OÙ LE FEU D'ARTIFICE AURA LIEU

Adresse : _____

Ville : _____

PERSONNE RESPONSABLE SUR PLACE

Nom de la personne responsable sur place : _____

Téléphone pour rejoindre la personne responsable sur place : _____

Le demandeur ou la personne responsable sur place doivent être propriétaire de l'emplacement où aura lieu le feu.

Je confirme

EMPLACEMENT POUR EFFECTUER LE FEU À CIEL OUVERT SÉCURITAIRE

L'usage de feux d'artifice en vente libre est interdit :

a) dans un rayon de 50 mètres (164 pieds) de tout bâtiment;

b) dans un rayon de 200 mètres (656 pieds) d'une usine ou d'un entrepôt où se trouvent des explosifs, des produits chimiques, de l'essence ou autres produits inflammables, d'un poste d'essence ou d'une station-service;

c) dans un rayon de 200 mètres (656 pieds) d'un hôpital, d'une maison de convalescence, d'une résidence pour personnes âgées, d'une école ou d'une église, à moins d'avoir obtenu au préalable une autorisation écrite du propriétaire intéressé ou de son représentant.

L'emplacement que j'utiliserai pour le feu d'artifice respectera les distances ci-dessus mentionnées.

CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS

EN COCHANT CHACUNE DES CASES CI-DESSOUS, VOUS ACQUIESCEZ À RESPECTER TOUTES LES CONDITIONS DONNANT LIEU À L'ÉMISSION DU PERMIS DE FEU D'ARTIFICE.

Un adulte doit procéder à la mise à feu.

Les spectateurs doivent être à 15 mètres (49 pieds) ou plus des pièces pyrotechniques.

Aucun feu à d'artifice ne peut avoir lieu lorsque le danger d'incendie de forêt émis par la SOPFEU est élevé, très élevé ou extrême pour la région de Québec.

Aucun feu d'artifice ne peut avoir lieu si une interdiction de faire des feux à ciel ouvert émise par la SOPFEU est en vigueur.

Aucun feu d'artifice ne peut être fait lorsque les vents prévus au cours de la journée sont supérieurs à 20 km/h.

Le feu ne doit pas causer de nuisance par la fumée ou l'odeur de façon à troubler le confort ou le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Les pièces pyrotechniques déjà utilisées et celles dont la mise à feu a été ratée doivent être plongées dans un seau d'eau avant d'en disposer.

L'utilisation des pièces pyrotechniques doit se faire selon les recommandations du fabricant.

VALIDITÉ DU PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT

Date de la tenue du feu d'artifice : _____

Le permis de feu d'artifice est valide pour 1 jour seulement. Les permis seront émis dans une période de 5 jours ouvrables après la soumission de la demande.

Heure à laquelle vous prévoyez faire le feu d'artifice : _____

Le permis de feu d'artifice est automatiquement suspendu si les conditions météo ou si le danger d'incendie ne respectent pas les conditions d'émission du permis. Le permis est aussi automatiquement suspendu dès que l'autorité compétente vous contacte à cet effet. La suspension est maintenue tant et aussi longtemps que les conditions défavorables pour effectuer le feu d'artifice de façon sécuritaire persistent ou tant que l'autorité compétente ne met pas fin à cette suspension. Toute suspension n'a pas pour effet de prolonger la durée du permis émis en vertu des présentes.

J'accepte

Le fait d'obtenir un permis de feu d'artifice ne libère pas celui qui l'a obtenu de ses responsabilités en cas d'incident ou d'incendie. Toute personne ne respectant pas les conditions d'un permis de feu à ciel ouvert s'expose à un risque d'infraction et en payer les coûts.

J'accepte

Le demandeur ou la personne responsable sur place doit détenir une assurance responsabilité pour l'emplacement où le feu d'artifice se tiendra. Il pourrait être judicieux d'informer votre compagnie d'assurance de vos intentions de procéder à un feu d'artifice sur votre propriété.

Je confirme détenir une assurance responsabilité pour la propriété visée par la demande de permis.

VALIDATION

Je certifie avoir lu et compris l'information demandée et avoir fourni les renseignements nécessaires.

Autres détails à propos de votre demande :

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature

Date

Section réservée à l'administration

Demande reçue le : _____